



## **La Basse-Meuse dans la bande dessinée** **Règlement de Participation**

### **Article 1: Organisateur:**

La Maison du Tourisme de la Basse-Meuse asbl, sise rue des Béguines n° 7 à 4600 Visé, organise dans le cadre de l'action " Wallonie BD 2009 " un concours sur le thème exclusif de la bande dessinée.

Par esprit de simplification la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse asbl sera, ci-après, appelée MTBM.

Ce concours est ouvert à deux catégories de personnes physiques, à savoir:

- Catégorie 1 : Tous les élèves de l'enseignement artistique supérieur de la Province de Liège à titre individuel uniquement;
- Catégorie 2 : Toute personne domiciliée dans la Basse-Meuse et dans la province de Liège, professionnel ou semi-professionnel ou amateur chevronné, à titre individuel uniquement.

Ce concours devra obligatoirement avoir pour thème : "La Basse-Meuse en bande dessinée".

Par Basse-Meuse l'on entend – géographiquement et administrativement - les communes de Bassenge, Blegny, Dalhem, Herstal, Oupeye, Visé et le site de Blegny-Mine.

### **Article 2: Principe du concours:**

- Les participants au concours sont invités à réaliser, au choix, par dessin et coloriage **une seule** illustration de la Basse-Meuse en bande dessinée à savoir:
  - Soit une illustration/case en format A4 maximum (sens vertical ou horizontal);
  - Soit un strip de 3 cases minimum à 6 cases maximum sur format A4 minimum ou A3 maximum (sens horizontal uniquement);
  - Soit une planche de 2 strips minimum à 4 strips maximum sur format A4 minimum ou A3 maximum (en A4 et en A3 sens vertical uniquement);
- Le support sera un dessin, à main levée, réalisé sur papier dessin en noir et blanc et/ou colorisé;  
Le dessin devra comprendre obligatoirement une à deux bulles par case avec textes appropriés comme en bande dessinée;  
Le coloriage sera réalisé aux crayons de couleur, à la gouache, au fusain, encre de





chine, eau - forte, à l'aquarelle, à l'acrylique ou éventuellement sur support informatique;

- L'illustration, le strip et/ou la planche représentera la Basse-Meuse par:
  - Un monument;
  - Un personnage typique, historique, folklorique ou autre connu et reconnu par ses pairs ou citoyens;
  - Une légende;
  - Un site naturel, historique, industriel;
  - Un produit manufacturé, du terroir;
- Les définitions case, strip et planche sont reprises en annexe A;
- Le choix et/ou l'esprit du sujet dessiné est (sont) issu(s) exclusivement du territoire de la Basse-Meuse, comme décrit ci-avant en article 1;
- Le projet fini contiendra l'explication sensée du sujet mis en valeur (annexe C).

### Article 3: Inscriptions:

- Toute personne non inscrite ne pourra être considérée, par la MTBM, comme participant au concours;
- Le fait de s'inscrire est une déclaration sur l'honneur que le participant sera bien l'auteur de l'œuvre originale de bande dessinée;
- L'inscription ne sera effective que lorsque le formulaire adéquat et dûment complété sera à la disposition de la MTBM dans le délai imparti;
- La MTBM se réserve le droit d'exclure du concours, à sa discrétion, tout participant dont le formulaire d'inscription est incomplet, illisible ou raturé;
- L'annonce de ce concours sera présentée dans les journaux tels que *La Meuse, Visé Magazine, Passe-Partout* etc... et les formulaires seront disponibles à la MTBM;
- Avant d'officialiser la liste des gagnants du concours sachez que les informations contenues dans leur formulaire d'inscription seront vérifiées. Le moindre manquement à l'honnêteté sera sévèrement réprimé par l'éviction du candidat;
- Pour les mineurs d'âge le formulaire d'inscription sera contresigné par un parent ou un tuteur;
- Le formulaire d'inscription modèle est repris en annexe B, tout autre formulaire sera refusé par la MTBM;
- S'inscrire au concours est automatiquement l'acceptation, sans réserve aucune, de l'entièreté du présent règlement.

### Article 4: Déroulement du concours:

- **10 mars 2009:** Information des écoles et des médias;
- **Du 10 mars au 20 mai 2009:** Distribution des formulaires d'inscription avec le règlement du concours ou téléchargeable sur notre site internet [www.basse-meuse.be](http://www.basse-meuse.be);





- **20 mai 2009** : Clôture des inscriptions, date de la poste faisant foi si l'inscription est envoyée par courrier postal;  
le bureau d'accueil de la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse est situé rue des Béguines n° 7 à 4600 Visé (accès par l'esplanade du Centre Culturel). Accessible du lundi au dimanche de 10h00 à 16h00.
- **22 mai 2009 à 12h00 au plus tard**: Remise à la MTBM des cases, strips ou planches en un exemplaire non plié (les photocopies même en couleur ne seront pas acceptées), aucune œuvre ne sera acceptée après cette date et heure;
- **Du 29 mai 2009 au 25 juin 2009** : présélection des œuvres et élection des lauréats du concours. Ces derniers seront personnellement avertis par courrier.
- **1<sup>er</sup> juillet**: distribution des prix lors du vernissage de l'exposition "Nos Héros à Vélo" organisée par l'Echevinat du Tourisme de la ville de Visé en juillet 2009.

#### **Article 5: Critères de recevabilité:**

- Seules les œuvres et inscriptions exactement conformes aux exigences des articles 1, 2, 3 et 4 seront retenues par la MTBM et soumises au jury de sélection;
- Chaque œuvre sera parfaitement identifiée comme indiqué en annexe C;
- Tout candidat ne pourra remettre qu'une seule œuvre;
- En cas d'élimination d'un candidat, pour non respect en tout ou partie d'un des articles susdits, celle-ci se fera sans aucune contestation du participant et sans aucun droit à une indemnisation d'aucune nature.

#### **Article 6: Constitution du jury – sélection des œuvres – prix du concours:**

- La MTBM choisira, à son entière discrétion, le jury de sélection, la qualité de ses membres et leur nombre;
- Toutefois la MTBM s'engage à désigner au moins deux dessinateurs de bandes dessinées reconnus ainsi qu'un représentant de la rédaction du Journal La Meuse comme membres du jury;
- Les membres du jury et le personnel de la MTBM ne sont pas autorisés à participer au concours;
- Parmi tous les dessins reçus, le jury procédera à une première sélection d'œuvres suivant les critères de recevabilité et une appréciation technique (thème du concours et qualité du dessin). Les dessins présélectionnés pourraient être publiés dans le journal *La Meuse Basse-Meuse* (en accord avec la rédaction du journal) entre le 2 et le 20 juin 2009;
- De cette présélection, la MTBM et le Jury sélectionneront trois lauréats par catégorie;
- Le prix des Echevins du Tourisme de la Basse-Meuse et le prix du journal La Meuse permettront de récompenser deux œuvres présélectionnées supplémentaires;
- Ces 6 (au minimum) ou 8 (au maximum) œuvres se verront mises en valeur dans les diverses expositions qui se tiendront dans les communes de la Basse-Meuse du 1<sup>er</sup>





juillet au 31 décembre 2009. Durant cette période, le public choisira une œuvre à laquelle son prix sera attribué;

- Chaque gagnant recevra un certificat établi par la MTBM et contresigné par les membres du jury;
- Description des lots: par catégorie
  - 1<sup>er</sup> prix: un bon d'achat en matériel de dessin d'une valeur de 750€;
  - 2<sup>e</sup> prix: un bon d'achat en matériel de dessin d'une valeur de 550€;
  - 3<sup>e</sup> prix: une BD de luxe de KHANI EDITIONS d'une valeur de 200€.
- Prix des Echevins du Tourisme d'une valeur de 100€;
- Prix du public d'une valeur de 100€;
- Prix du journal La Meuse Basse-Meuse d'une valeur de 100€.
- Les lots seront remis en présence des médias et des responsables de l'enseignement lors du vernissage de l'exposition le 1<sup>er</sup> juillet 2009;
- Le prix du public sera remis au plus tard pour le 31 décembre 2009.

#### **Article 7: Termes et conditions:**

- Toute œuvre pourra être reproduite gratuitement pour les besoins de la MTBM ou des médias, moyennant le copyright et la mention du nom de l'auteur de l'œuvre;
- Le participant s'engage à ne pas réclamer de droits d'auteur et de reproduction en cas de parution de son "œuvre" dans l'édition Basse Meuse du journal *La Meuse*.
- Les œuvres gagnantes seront remises aux auteurs dans le courant du premier trimestre 2010;
- Les autres œuvres pourront être récupérées pour le 31 août 2009, passé cette date la MTBM n'est tenue à aucune obligation;
- Si par le fait du Prince les engagements de la MTBM et / ou du jury devaient être amendés ou annulés aucune tierce personne ne pourrait lui en tenir rigueur ni exiger un quelconque dommage;
- Ce concours étant libre et gratuit aucun remboursement d'aucune sorte ne sera accordé.

Fait à Visé,  
Le 6 mars 2009

Annick Masset  
Directrice

Viviane Dessart  
Présidente





## Annexe A

### **Illustration ou case unique**

Une case avec une à deux bulles comprenant du texte;  
Format A4 maximum;  
Le format peut-être utilisé en sens vertical ou en sens horizontal.

### **Strip**

Trois à six cases maximum;  
Au moins une case avec une à deux bulles comprenant du texte;  
En format minimum A4 ou en format maximum A3;  
Les deux formats seront utilisés en sens horizontal uniquement.

### **Planche**

De 2 strips à 4 strips, dont chaque strip compte de 1 à 4 cases;  
Sur la planche, au moins deux cases avec une à deux bulles comprenant du texte;  
En format minimum A4 ou en format maximum A3;  
Les deux formats seront utilisés en sens vertical uniquement.





Annexe B

## Formulaire d'inscription

Formulaire d'inscription à remplir en caractères d'imprimerie et en majuscules, à la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse.

Le bureau d'accueil de la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse est situé rue des Béguines n° 7 à 4600 Visé (accès par l'esplanade du Centre Culturel). Accessible du lundi au dimanche de 10h00 à 16h00.

<b>Nom ♦ :</b>	.....
<b>Prénom ♦ :</b>	.....
<b>Pseudo :</b>	.....
<b>Date de Naissance :</b>	...../...../19.....
<b>Age :</b>	.....ans
<b><u>Adresse complète</u></b>	
<b>Rue ♦ :</b>	.....
<b>N° ♦ :</b>	.....
<b>CP ♦ et Localité ♦</b>	.....
<b>Téléphone ♦♦ :</b>	04/..... /.....
<b>e-mail ♦♦ :</b>	.....@.....
<b>Profession :</b>	.....
<b>Pour les étudiants ♦ :</b>	
Ecole:	.....
Classe ou année d'étude:	.....
<b><u>Je m'inscris dans la catégorie ♦ :</u></b> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	
<b>Date ♦ :</b> ...../...../2009	Signature
<i>Pour les mineurs (catégorie 2)</i> signature d'un parent ou du tuteur	

♦ mentions obligatoires

♦♦ au moins une des deux mentions obligatoire



